

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN « JE DESSINE LES MÉTIERS DE LA FORÊT ET DU BOIS »

Contexte :

A l'occasion de la Journée Internationale des Forêts et afin de faire découvrir les métiers de la forêt et du bois aux enfants ligériens, Fibois 42 et ses partenaires, l'ONF, le CRPF, Fransylva et l'Union Forestière de la Loire organisent un concours de dessin.

Tous les enfants de la Loire connaissent la forêt, pour jouer, pour se balader, pour faire des cabanes, pour ramasser des babets, etc. Mais les métiers de la forêt sont finalement peu connus. Le bûcheron est certainement le plus familier pour nos enfants, pourtant le secteur du bois décline une multitude d'emplois.

Ce concours permettra aux enfants découvrir les métiers de la filière et qui sait de faire naître des vocations !

1 - Objet du concours :

Dans le cadre de la Journée Internationale des Forêts, Fibois 42, l'ONF, le CRPF, Fransylva et l'Union Forestière de la Loire, organisent un concours de dessin gratuit « Je dessine les métiers de la forêt et du bois » ouvert aux enfants âgés de 5 à 12 ans.

Tous les dessins qui seront réalisés dans le cadre du présent concours seront exposés lors de l'assemblée générale 2023 de Fibois 42. Trois gagnants seront primés dans deux catégories ainsi que les 25 meilleurs dessins.

2 - Condition de participation :

Le concours est ouvert exclusivement aux enfants âgés de 5 à 12 ans inclus, domiciliés dans la Loire.

Les enfants seront classés en 2 catégories, à savoir :

- Catégorie 1 : enfants âgés de 5 à 8 ans
- Catégorie 2 : enfants âgés 9 à 12 ans

Sont exclus du concours les enfants des salariés de Fibois 42, de l'ONF, du CRPF, de Fransylva et de l'Union Forestière de la Loire.

Le concours débutera le 21 mars 2023, date de la Journée Internationale des Forêts, et les enfants auront jusqu'au 21 avril 2023 pour rendre leur dessin.

3 - Modalités :

Les enfants doivent produire un dessin répondant au sujet du concours « Je dessine les métiers de la forêt et du bois ». Ils devront représenter un ou plusieurs métiers de la forêt et du bois et répondre aux conditions suivantes :

- Le dessin doit être réalisé en couleur sur une feuille blanche dimension A4 (21 x 29,7 cm) en format paysage ou portrait.
- Toutes les techniques de dessin sont acceptées : crayons de couleurs, feutres, peinture, etc.
- Le dessin devra être réalisé exclusivement par l'enfant candidat.
- Le dessin ne devra être ni recopié ni décalqué d'images existantes.
- Chaque enfant sera limité à une seule participation.
- Au dos du dessin doit être mentionné le nom, le prénom, l'adresse postale, l'âge de l'enfant ainsi que le téléphone et le mail de ses parents.
- Le dessin doit être déposé ou envoyé à l'association :

Fibois 42, 20 rue Balaÿ, 42000 ST ETIENNE

Pour le déposer sur place : prendre rendez-vous au 04 77 49 25 60.

Pour un envoi postal : merci de veiller à l'envoyer à plat non plié dans une enveloppe cartonnée afin de garantir son bon état.

- Les frais pour la réalisation et l'envoi du dessin sont à la charge du participant.

4 - Dotations :

- Catégorie 5 / 8 ans :
 - 1^{er} prix : un chèque cadeau d'une valeur de 50 € dans le magasin www.legrenierauxjouets.com
 - 2^e prix : un chèque cadeau d'une valeur de 30 € dans le magasin www.legrenierauxjouets.com
 - 3^e prix : un chèque cadeau d'une valeur de 20 € dans le magasin www.legrenierauxjouets.com
- Catégorie 9 / 12 ans :
 - 1^{er} prix : un chèque cadeau d'une valeur de 50 € dans le magasin www.legrenierauxjouets.com
 - 2^e prix : un chèque cadeau d'une valeur de 30 € dans le magasin www.legrenierauxjouets.com
 - 3^e prix : un chèque cadeau d'une valeur de 20 € dans le magasin www.legrenierauxjouets.com
- Pour les 6 gagnants des 2 catégories 5/8 ans et 9/12 ans, le livre « Les travaux de la forêt »
- Pour les 25 meilleurs dessins (comprenant les 2 catégories 5/8 ans et 9/12 ans) une sortie en forêt à la découverte du métier du bûcheron qui se déroulera en 2023.

5 - Jury :

Le jury sera composé des membres des structures organisatrices (Fibois 42, l'ONF, le CRPF, Fransylva et l'Union Forestière de la Loire). Il se basera sur les critères de respect du thème et de qualité artistique. Chaque membre du jury bénéficiera d'une seule voix et devra désigner trois vainqueurs dans les deux catégories, ainsi que 19 autres pour obtenir les 25 meilleurs dessins. Les dessins gagnants seront ceux qui auront récolté le plus de voix. En cas d'ex aequo, le jury délibèrera afin de départager les vainqueurs.

Le jury est souverain et aucune réclamation ne pourra être faite.

6 - Annonce des résultats :

Les gagnants seront contactés par Fibois 42 par mail ou par téléphone au plus tard le 31/05/2023.

7 - Droit à l'image :

Fibois 42, l'ONF, le CRPF, Fransylva et l'Union Forestière de la Loire, souhaitent pouvoir exploiter les dessins réalisés dans le cadre de ce concours en vue de les utiliser comme supports de communication autour de leurs activités pour la valorisation de la filière forêt-bois à des fins non commerciales.

Lors de la transmission de leur dessin en vue de participer à ce concours, les enfants et leurs parents ou responsables légaux acceptent de céder tous leurs droits de propriété intellectuelle. Aucune rémunération ne sera versée à l'enfant ou ses parents/responsables légaux au titre de sa participation au concours.

Fibois 42, l'ONF, le CRPF, Fransylva et l'Union Forestière de la Loire, sont libres de disposer du dessin fourni et de procéder à sa numérisation afin de le publier sur différents supports numériques.

8 - Acceptation du Règlement

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité.